



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 30 JUILLET 2020

DCM20200730/028

Acquisition d'une partie de la parcelle privée cadastrée AL 2311 appartenant à la SCI TGV- Réalisation du giratoire sur le carrefour reliant le chemin du Centre et le chemin Lagourgue

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 3 août 2020.

Que la convocation a été faite le 24 juillet 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	44
Représentés :	1
Absents :	0
Total des votes :	45



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, COUPOU Jimmye, NAZE Gilles, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, LARIVIERE Marie, RAMIN Jean Yannick, MAILLOT Serge René, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE TO Marie Lise, PAYET Viviane, FENELON Jean Claude, TIPAKA Nadia, SOUPRAMANIEN Stéphane, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

M. VIRAPOULLE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20200806-DCM20200730-
028-DE

Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20200730/028 - Acquisition d'une partie de la parcelle privée cadastrée AL 2311 appartenant à la SCI TGV- Réalisation du giratoire sur le carrefour reliant le chemin du Centre et le chemin Lagourgue.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

I) Rappel

Par délibération en date du 11 décembre 2019, le Conseil Municipal a validé l'acquisition d'une partie du terrain privé cadastré AL 2311 (provenant de la parcelle mère AL 910) appartenant à la SCI TGV 974 situé au 1810 chemin du Centre pour une superficie de 37 m² (à parfaire par un géomètre-expert) au prix de 190 € le m².

Cette opération a été rendu nécessaire pour la réalisation du carrefour reliant le chemin du Centre et le chemin Lagourgue.

II) Demande

Suite au contrôle de mesurage sur ce terrain par le géomètre-expert, il apparaît que la surface utilisée pour la réalisation des trottoirs est plus importante que prévu, soit 37 m² de plus par rapport à la première estimation (superficie à parfaire par le géomètre-expert).

Il est proposé d'acquérir ce foncier situé sur la parcelle cadastrée AL 2311 au même prix (190 €/m²).

- Considérant l'accord entre les parties,
- Considérant qu'il existe un intérêt à intégrer ce foncier dans le patrimoine communal au regard du futur projet routier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle privée cadastrée AL 2311 pour une superficie de 37 m² (à parfaire par un géomètre-expert) appartenant à la SCI TGV nécessaire pour la réalisation des trottoirs au prix de 190€/m²,

Article 2 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de ce bien, notamment la passation de l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le

05/08/2020

Le Maire



Joé BEDIER

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20200806-DCM20200730-
028-DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020